

<b><u>SDIS43</u></b>		<b>PROCEDURE HYGIENE N°2</b>		
<i>SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL</i>		De tri et de collecte des DASRI		
VERSION 1	MISE A JOUR LE : 02 décembre 2008	DATE D'APPLICATION : immédiate	IDENTIFICATION : PHA-HYG/02	PAGE :1

## **1. OBJET**

Cette procédure définit le protocole de tri et de collecte des déchets d'activité de soins à risques infectieux au niveau des centres de secours du département.

## **2. GLOSSAIRE**

-DASRI : déchets d'activité de soins à risque infectieux

## **3. TEXTES REGLEMENTAIRES**

Il existe une réglementation spécifique à ce type de déchets :

La **loi du 15 juillet 1975**, tout producteur de déchets est responsable de leur élimination (**article R 1335-2 du code de la santé publique.**)

Cette obligation incombe :

- \_ A l'établissement de santé, d'enseignement, de recherche ou industriel, lorsque ces déchets sont produits dans un tel établissement,
- \_ A la personne morale pour le compte de laquelle un professionnel de santé exerce son activité productrice de déchets,
- \_ Dans les autres cas, à la personne physique qui exerce l'activité productrice de déchets.

Par ailleurs, le non respect de cette réglementation peut conduire à **une amende pouvant aller jusqu'à 75.000 € et à 2 ans de prison** (art. L541-41 du Code de l'environnement).

## **4. DESTINATAIRES**

### 4.1. Pour application :

- Responsables VSAV
- Chefs de centre

### 4.2. Pour information :

- DD SIS
- Médecins, pharmaciens, infirmiers, vétérinaires
- Instructeurs de secourisme

## **5. OBJECTIFS DE LA PROCEDURE**

- Assurer au niveau départemental le tri et la collecte des déchets d'activité de soin;
- Protéger le personnel et le patient par rapport aux risques infectieux

<b><u>SDIS43</u></b>		<b>PROCEDURE HYGIENE N°2</b>		
<i>SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL</i>		De tri et de collecte des DASRI		
VERSION 1	MISE A JOUR LE : 02 décembre 2008	DATE D'APPLICATION : immédiate	IDENTIFICATION : PHA-HYG/02	PAGE :2

## **6. PROCEDURE :**

### **6.1 : MATERIEL :**

- Sacs plastiques jaunes liens coulissants 20 litres et 100 litres norme NF X 30-501 pour collecte - DASRI
- Fûts jaunes 50 litres en polypropylène
- Collecteurs pour les piquants, coupants, tranchants norme NF X 30-500

### **6.2 : TECHNIQUE :**

#### **➤ A la caserne**

Un fût jaune en polypropylène d'une capacité de 50 litres est disposé à demeure dans chaque centre de secours du département. Ce fût est muni d'un couvercle sur charnière et équipé d'un système de fermeture provisoire et définitive. Il est destiné à recevoir les sacs DASRI de 20 litres et les collecteurs à aiguilles au retour d'intervention et sera collecté par le logisticien au passage de la navette. Le couvercle NE DEVRA donc pas être fermé de façon définitive



-Sac DASRI de 20 litres  
-Collecteur à piquants, coupants,  
tranchants

- Placer le fût de 50 litres dans un endroit aéré, à l'abri du public et d'une source de chaleur.
- Mettre un sac DASRI 100 litre à l'intérieur du fût plastique
- A chaque retour d'intervention mettre les petits sacs DASRI de 20 litres dans le fût plastique
- Refermer le couvercle de façon provisoire

<b><u>SDIS43</u></b>		<b>PROCEDURE HYGIENE N°2</b>		
<i>SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL</i>		De tri et de collecte des DASRI		
VERSION 1	MISE A JOUR LE : 02 décembre 2008	DATE D'APPLICATION : immédiate	IDENTIFICATION : PHA-HYG/02	PAGE :3

➤ **Pendant l'intervention**

Se munir d'un sac DASRI de 20 litres pour la collecte des déchets mous, du collecteur pour les piquants, coupants, tranchants et d'un sac poubelle pour déchets ménager.  
TRIER les déchets.

**Mettre dans les collecteurs à piquants, coupants, tranchants :**



- Les aiguilles
- Les cathéters
- Les bistouris
- Les lancettes
- Les rasoirs ou lames de rasoirs
- Les ampoules en verre des médicaments

Ces collecteurs doivent être utilisés dans un délai de trois mois maximum. Lorsque le collecteur est plein ou lorsque le délai de trois mois est dépassé le fermer de façon définitive et le déposer dans le fût de 50 litres présent à la caserne.

**Mettre dans les sacs DASRI pour déchets mous ou objets en contact avec le sang ou tout autres produits biologiques :**



- Compresses
- Gants usages uniques
- Bandelettes
- Canules
- Poches à urine
- Sondes
- Masques O2
- Tubulure
- Sac pour aspirateur de mucosité
- Pansements absorbants
- Champs de soins
- Objets en contact avec le sang ou autre produit biologique
- Médicaments périmés

<b><u>SDIS43</u></b>		<b>PROCEDURE HYGIENE N°2</b>		
<b>SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL</b>		<b>De tri et de collecte des DASRI</b>		
VERSION 1	MISE A JOUR LE : 02 décembre 2008	DATE D'APPLICATION : immédiate	IDENTIFICATION : PHA-HYG/02	PAGE :4

### Mettre dans les sacs poubelles ménagers



Les **emballages** des compresses, des pansements absorbants, des champs de soins sont à mettre dans les déchets ménagers  
 Les **boîtes cartons des médicaments, des gants ...** sont à mettre dans les déchets ménagers  
 Les contenants des produits utilisés pour la désinfection sont des déchets ménagers

Au retour d'intervention s'assurer que le sac DASRI est fermé et le mettre dans le fût plastique qui est à demeure à la caserne.

Lorsque la limite de remplissage du fût est atteinte fermer le sac DASRI de 100 litres et demander le passage de la navette. Le logisticien récupère le sac de 100 litres remplis et le met dans des cartons dédiés à cet effet.

### 6.3 : ENTRETIEN DES FUTS

Désinfecter à chaque changement de sac les fûts à l'aide du produit nettoyant désinfectant des surfaces (SURFA'SAFE).

Pour cela , appliquer la mousse sur la surface à traiter, bien répartir le produit, laisser agir de 5 à 15 min. Ne pas rincer.

	<b>REDACTEUR</b>	<b>VERIFICATEUR</b>	<b>APPROBATEUR</b>
<b>Service/fonction</b>	<b>Pharmacien gérant.</b>	<b>Médecin chef</b>	<b>DD SIS</b>
<b>Nom</b>	<b>Pharmacien- Capitaine Valérie FERREBOEUF</b>	<b>Médecin Lieutenant Colonel Philippe DUPUY</b>	<b>Colonel Gabriel WEIGEL</b>